

**COMPTE-RENDU VALANT PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DE SULIGNAT
MARDI 4 FEVRIER 2020 – 20 H 00**

Présents : MM Bernard JARNET, Pascale DEGLETAGNE, Marc RIGOLLET, Daniel VERNAY, Alain BEAUFORT, Isabelle BRULAY, Vincent JARNET, David CLOUVET Marie-Thérèse PERRET, Stéphane RAYMOND, Jérôme VAUCHER.

Excusés : Sandrine BUENAFUENTE, Vincent JARNET, Ingrid VACLE (procuration à Pascale DEGLETAGNE), Stéphanie MATHON (Procuration à Daniel VERNAY)

Date de convocation : 30 janvier 2020

Désignation d'un secrétaire de séance : Le Conseil municipal désigne Marie Thérèse PERRET

Approbation du compte-rendu de la réunion du 7 janvier 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte

-rendu de la réunion du 7 janvier 2020

Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2019

Tous les éléments des comptes de gestion n'ont pas été reçus en Mairie, dont le compte de gestion du budget Lotissement le Chêne, le Maire propose d'examiner les comptes de gestion disponibles. Le vote sera réalisé lors de la réunion du mois de Mars.

Une présentation sommaire du Compte administratif du budget Principal, du budget assainissement et du Budget TVA restaurant est faite au conseil municipal.

BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS	Intégration Bourbouillon	Résultats
Fonctionnement	367 597.04	486 549.04	118 952	83 516.34	189 929.20
Investissement	108 116.35	108 168.45	- 2 052.10	4722.06	7 582.08

BUDGET RESTAURANT	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Fonctionnement	731,00	4353.30	+ 3622.30
Investissement	2413.77	0	- 2 413.77

BUDGET ASSAINISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Fonctionnement	14 626.30	20 558.47	+ 6 828.97
Investissement	1 711.77	5 467.58	+ 3 755.81

Affectations des résultats 2019

L'affectation des résultats sera votée lors de la réunion du mois de Mars.

Lotissement du chêne : Signature promesse d'achat et acte de vente - Lot n°4

Le Maire rappelle la délibération en date du 11 juin 2019 fixant le prix de vente de chacun des lots du Lotissement le Chêne

Désignation du Lot	Prix de vente HT du lot	TVA	Prix de vente TTC du lot
Lot n° 1	60 8333.33 €	12 166.67 €	73 000 €
Lot n°2	60 8333.33 €	12 166.67 €	73 000 €
Lot n°3	60 8333.33 €	12 166.67 €	73 000 €
Lot n°4	58 333.33 €	11 666.67 €	70 000 €
Lot n°5	58 333.33 €	11 666.67 €	70 000 €

Il présente ensuite la proposition d'achat de M Michael BARBET domicilié 17 grande rue, appartement 8 01290 PONT DE VEYLE pour le lot n° 4 d'une surface de 700 m² au prix de 58 3 33.33 € HT / 70 000 € TTC, parcelle cadastrée n° B 1096

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve cette proposition d'achat
- Désigne l'étude de Maîtres Guérin et Peroz, Notaires associés à Mézériat, pour la finalisation de ces actes,
- Autorise le Maire à signer la promesse d'achat et l'acte de vente correspondants
- Dit qu'en cas d'empêchement, M le Maire sera remplacé par Mme Pascale DEGLETAGNE, 1^{er} adjoint.

Lotissement du chêne : Signature promesse d'achat et acte de vente Lot n°5

Le Maire rappelle la délibération en date du 11 juin 2019 fixant le prix de vente de chacun des lots du Lotissement le Chêne

Désignation du Lot	Prix de vente HT du lot	TVA	Prix de vente TTC du lot
Lot n° 1	60 8333.33 €	12 166.67 €	73 000 €
Lot n°2	60 8333.33 €	12 166.67 €	73 000 €
Lot n°3	60 8333.33 €	12 166.67 €	73 000 €
Lot n°4	58 333.33 €	11 666.67 €	70 000 €
Lot n°5	58 333.33 €	11 666.67 €	70 000 €

Il présente ensuite la proposition d'achat de M Benjamin GARIBIAN et Mme Chloé DUBOIS domiciliés 437, impasse de la Mairie 01400 SULIGNAT pour le lot n° 5 d'une surface de 700 m² au prix de 58 333.33 € HT / 70 000 € TTC, parcelle cadastrée n° B 1097

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve cette proposition d'achat
- Désigne l'étude de Maîtres Guérin et Peroz, Notaires associés à Mézériat, pour la finalisation de ces actes,
- Autorise le Maire à signer la promesse d'achat et l'acte de vente correspondants
- Dit qu'en cas d'empêchement, M le Maire sera remplacé par Mme Pascale DEGLETAGNE, 1^{er} adjoint.

Logement école : règlement de facture Plomberie REY

Dans le cadre de la rénovation du logement situé au-dessus de l'école, le Maire présente au conseil municipal la facture de EIRL Plomberie REY Fabrice pour un montant de 3 979.27 € HT / 4 775.12 € TTC (fourniture et pose salle de bain et cuisine...)

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la facture de EIRL Plomberie REY Fabrice pour un montant de 3 979.27 € HT / 4 775.12 € TTC
- Autorise le Maire à effectuer le règlement correspondant

Informations de la municipalité

- ✓ Rénovation logement école : Alain BEAUFORT présente le cout global de l'opération qui se monte à 35 540 €, incluant 260 heures réalisées par Christophe GUERIN / Information sur le diagnostic immobilier
- ✓ Lotissement le chêne : rencontre avec LOGIDIA le 26/02 à 14h00 pour faire le point sur le raccordement aux différents réseaux /
- ✓ Information sur les 4 RDV pour signature des compromis de vente au mois de février
- ✓ Cimetière : problème mur jardin du souvenir du côté extérieur. Un crépi sera réalisé pour constater l'évolution de la fissure
- ✓ Projet aménagement entrée Nord : réunion de la commission le 06/02 avec AXIS-CONSEILS
- ✓ Bibliothèque : demande subvention pour séance de dédicace : augmentation du budget 2020 ???
- ✓ Conseil d'école 20/02
- ✓ Cantine : rencontre avec NEWREST, gestionnaire de la cantine pour le Sou des Ecoles. Des préconisations sont demandées : achat d'un nouveau frigo, pose d'une tôle inox contre le mur et réalisation d'un carrelage, pose de caillebotis.
- ✓ Transports scolaires : à la demande des parents d'élèves, une rencontre avec KEOLIS se tiendra le 11/02 à BIZIAT.
- ✓ SIEA : information fibre optique : une réunion publique devrait se dérouler aux alentours du mois de mai.
- ✓ Terrains communaux : Marc RIGOLLET informer le conseil municipal des fermages en cours.
- ✓ Réparation du tracteur : présentation du devis des établissements BERNARD pour un montant de 1 673.10 €
- ✓ Commission communale des impôts directs : réunion le 05/02 à 17h30
- ✓ Litige GAEC de PREYLE / NAVEL : une audience a eu lieu le 28/01. La commune a été représentée par Maître MARILLER. L'affaire a été renvoyée au 25 février.
- ✓ Collectif OFCARD : une réunion s'est tenue le 25/01 à la Mairie avec les signataires de la pétition
- ✓ Information sur le courrier réponse qui sera envoyé à M et Mme DELVERDIER
- ✓ Sous -commission départementale contre les risques d'incendie et de panique : visite de la salle des fêtes le 26/02 à 10h00
- ✓ Demande pour installation salon de coiffure ambulante : le Maire recevra Mme MARQUET pour discuter de son projet.
- ✓ Prochain conseil communautaire le 13/02
- ✓ Information sur la revalorisation des indemnités des élus à compter du 01/01/2020
- ✓ Prochain conseil municipal le 10/03 à 19h00